



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**

AVIS DE LA CNEDiMTS

12 mars 2019

Faisant suite à l'examen du 12/03/2019, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 12/03/2019

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société W.L. Gore et Associé, SARL informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de l'endoprothèse aortique abdominales décrites dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent la radiation de ces références de la liste des produits et prestations remboursables. Ce dispositif est inscrit sous nom de marque.

Code LPPR	Références
3172960	Endoprothèse aortique, WL Gore et Associés, EXCLUDER, jambage. <u>Références à radier :</u> PXC121000, PXC121200, PXC141000, PXC141200 PXC161000, PXC161200, PXC181000, PXC181200, PXC201000, PXC201200, PXC231000, PXC231200, PXC271000, PXC271200, PXC121400, PXC141400, PXC161400, PXC181400, PXC201400, PXC231400 et PXC271400.
3164222	Endoprothèse aortique, W. L. GORE et Associés, EXCLUDER, extension aortique. <u>Références à radier :</u> PXA 230300, PXA260300, PXA280300, PXA320400.
3187507	Endoprothèse aortique, WL Gore et Associés, EXCLUDER, extension iliaque. <u>Références à radier :</u> PXL161007, PXL161207, PXL161407.
3175540	Endoprothèse aortique, W. L. GORE et Associés, EXCLUDER, corps bifurqué GORE C3. Corps bifurqué ou tronc-branche prothétique homolatérale pour endoprothèse aortique abdominale (AAA) avec système de pose GORE C3 de la société W. L. GORE et associés SARL. <u>Références à radier :</u> 12 cm : RMT231212, RMT231412, RMT261212, RMT261412, RMT281212, RMT281412. 13 cm : RMT311413. 14 cm : RMT231214, RMT231414, RMT261214, RMT261414, RMT281214, RMT281414. 15 cm : RMT311415. 16 cm : RMT231216, RMT231416, RMT261216, RMT261416, RMT281216, RMT281416. 17 cm : RMT311417. 18 cm : RMT231218, RMT231418, RMT261218, RMT261418, RMT281218, RMT281418.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif